



## Assemblée générale

Distr. générale  
23 avril 2008  
Français  
Original : russe

---

### Soixante-deuxième session

Point 7 de l'ordre du jour

**Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour  
et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour :  
rapports du Bureau**

### **Lettre datée du 11 avril 2008, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint la Déclaration de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, intitulée « À la mémoire des victimes de la famine des années 30 sur le territoire de l'URSS », et vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 7 de l'ordre du jour (voir annexe)

Le Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Igor **Scherbak**



**Annexe à la lettre datée du 11 avril 2008 adressée  
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

[Original : russe]

**Assemblée fédérale de la Fédération de Russie**

**Déclaration de la Douma d'État**

**2 avril 2008**

**À la mémoire des victimes de la famine des années 30  
sur le territoire de l'URSS**

La Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie s'associe aux sentiments d'affliction des peuples de l'ex-URSS à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'effroyable tragédie causée par la famine qui a sévi dans les années 30 sur une grande partie du territoire de l'Union soviétique.

Les archives consultées par les historiens contemporains font ressortir non seulement l'ampleur de cette tragédie, mais aussi les raisons qui l'ont provoquée. Des mesures extraordinaires avaient été prises pour annihiler les petits propriétaires, procéder à la collectivisation forcée de l'agriculture et expulser de leurs villages les paysans afin d'obtenir une armée de travailleurs chargée d'accélérer l'industrialisation du pays.

La famine qu'a déclenchée la collectivisation forcée a durement éprouvé de nombreuses régions de la RSFSR (le bassin de la Voga, la région centrale du Tchernoziom, le Caucase du Nord, l'Oural, la Crimée et une partie de la Sibérie occidentale), le Kazakhstan, l'Ukraine et la Biélorussie. La faim et les maladies associées ont fait en 1932 et 1933 environ 7 millions de victimes.

Les peuples de l'URSS ont payé un prix exorbitant pour l'industrialisation et le progrès économique gigantesque enregistré durant ces années. Les lieux de mémoire attachés aux héros et aux victimes des années 30 sont la centrale hydroélectrique du Dniepr, les combinats métallurgiques de Magnitogorsk et de Kouznetsk, les usines sidérurgiques géantes d'Ukraine « Zaporjstal », « Azovstal » et « Krivorjstal », les grands bassins houillers du Donbass, du Kouzbass et de Karaganda, l'usine de tracteurs de Kharkov et les usines automobiles de Moscou et de Gorki, en tout plus de 1 500 entreprises industrielles, dont de nombreuses assurent encore à l'heure actuelle le développement économique des États indépendants sur le territoire de l'ex-URSS.

Soucieux de résoudre à tout prix les problèmes posés par l'approvisionnement alimentaire des centres industriels rapidement croissants, les dirigeants de l'URSS et des républiques de l'Union avaient appliqué, pour obtenir le blé nécessaire, des mesures répressives qui ont considérablement aggravé les lourdes conséquences de la mauvaise récolte de 1932. Il ne ressort toutefois d'aucun témoignage historique que la famine qui s'est produite a eu des caractéristiques ethniques. Les victimes ont été des millions de citoyens de l'URSS et de représentants de divers peuples et nationalités vivant principalement dans les régions agricoles du pays. Cette tragédie

n'a pas et ne peut avoir les caractéristiques de génocide définies sur le plan international et ne doit pas faire l'objet des spéculations politiques actuelles.

La Douma d'État réitère son attachement aux dispositions de la déclaration commune des délégations d'un certain nombre d'États Membres de l'ONU, adoptée à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale en 2003, qui traduit la douleur ressentie à l'égard des millions de victimes de cette tragédie, quelle que soit leur nationalité.

Les députés de la Douma d'État, saluant la mémoire des victimes de la famine des années 30 sur le territoire de l'URSS, condamnent catégoriquement le régime qui a fait fi de la vie humaine pour atteindre des objectifs économiques et politiques, et ils déclarent inacceptable toute tentative visant à faire renaître, dans les anciens États de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des régimes totalitaires qui ne font aucun cas des droits et de la vie de leurs citoyens.

---